

Les compétences de l'intercommunalité

La CCVO3F est dotée des compétences suivantes, à la fois obligatoires et optionnelles :

- L'aménagement de l'espace et le déploiement des mobilités douces et écologiques
 - o Mise en place d'un schéma directeur des circulations douces
 - o Prise en charge de la compétence IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques)
- Le développement économique
 - Développement de la zone d'activités de Méry-sur-Oise
 - Participation aux fonds de résilience régionaux
- La protection de l'environnement
 - Elaboration et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial
 - o Lutte contre les dépôts sauvages, les graffitis et les nids de frelons asiatiques
 - Participation au programme Val d'Oise Renov
- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
 - Participation au SMBO, à l'Entente Oise-Aisne, au SIARE et au Syndicat du ru de Presles
- Le tourisme et la culture
 - Gestion de l'office de tourisme intercommunal
 - Création de trois circuits vélo touristiques
- La politique de l'habitat
 - o Mise en place du Plan local de l'habitat et la création de la CIA et de la CIL
- La gestion des déchets
 - Participation aux syndicats Tri-or et Tri-action
- Le déploiement des télécommunications à haut débit géré
 - Participation au syndicat SMOVON et contribution au financement de la fibre
- La sécurité
 - o Déploiement et maintenance de la vidéoprotection.

Documents

Projet de territoire de la CCVO3F